

FONDATION EM NORMANDIE

N° Fondation 01074

Comptes annuels 2022

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
TOTAL (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
<i>Trésorerie</i>	<i>261 767,59</i>	<i>0,00</i>	<i>261 767,59</i>	<i>262 512,59</i>
455100 Cpte Courant FDF / FSE	207 716,81	0,00	207 716,81	144 031,81
512315 HSBC/FSE	54 050,78	0,00	54 050,78	118 480,78
TOTAL (II)	261 767,59	0,00	261 767,59	262 512,59
TOTAL GENERAL (I + II)	261 767,59	0,00	261 767,59	262 512,59

PASSIF	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
FONDS PROPRES	0,00	0,00
<i>Report à nouveau</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL (I)	0,00	0,00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	261 457,59	257 512,59
<i>Fonds dédiés</i>	<i>261 457,59</i>	<i>257 512,59</i>
<i>193000 Fds dédiés aux fonda abritées</i>	<i>261 457,59</i>	<i>257 512,59</i>
TOTAL (II)	261 457,59	257 512,59
PROVISIONS	0,00	0,00
TOTAL (III)	0,00	0,00
DETTES	310,00	5 000,00
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>310,00</i>	<i>5 000,00</i>
<i>401000 Collectif fournisseurs</i>	<i>60,00</i>	<i>0,00</i>
<i>401200 Bénéf. bourses, prix, subv</i>	<i>250,00</i>	<i>5 000,00</i>
TOTAL (IV)	310,00	5 000,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	261 767,59	262 512,59

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	88 525,00	65 410,00
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommation dotation</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	88 525,00	65 410,00
<i>Dons manuels</i>	73 525,00	65 410,00
754110 <i>Dons manuels</i>	73 525,00	65 410,00
<i>Dons internes</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurance-vie affectés aux FSE</i>	15 000,00	0,00
689100 <i>Reports en fonds reportés</i>	-14 998,50	
754320 <i>Legs ou donations</i>	15 000,00	
789100 <i>Utilisation des fonds reportés</i>	14 998,50	
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations		
Utilisations des fonds dédiés	99 578,50	48 192,00
789300 <i>Utilisation des fonds dédiés Fondations Abrisées</i>	99 578,50	48 192,00
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	188 103,50	113 602,00
CHARGES EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks		
Autres achats et charges externes	183,00	132,00
626000 <i>Frais postaux et de télécom.</i>	180,00	132,00
627200 <i>Frais Western Union</i>	3,00	
Aides financières	79 000,00	43 500,00
651300 <i>Bourses personnes physiques</i>	73 000,00	
652300 <i>Prix personnes physiques</i>	2 500,00	12 500,00
653300 <i>Alloc. secours pers. physiques</i>	2 500,00	
655300 <i>Subvention</i>	1 000,00	31 000,00
Impôts et taxes		
Salaires et traitements		

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	103 523,50	65 410,00
689300 Reports en fonds dédiés - Fondations Abritées	103 523,50	65 410,00
Frais de gestion (Contributions Charges Communes)	5 115,00	4 560,00
691010 CCC Ressources Liber FSE	1 500,00	
691551 CCC Ressources Dons FSE	515,00	530,00
691556 CCC Dépenses FSE	2 500,00	2 500,00
691559 CCC Actes et Services complémentaires FSE	600,00	1 530,00
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	187 821,50	113 602,00
RESULTAT EXPLOITATION	282,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur amortissements, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de VMP		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort, dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de VMP		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	282,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	282,00	0,00

	31/12/2022	31/12/2021
<i>671100 Charges Exceptionnelles Non soumises à CCC</i>	282,00	
Dotations aux amort, aux dépréciations et aux prov		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	282,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-282,00	0,00
EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE	0,00	0,00
Report en Fonds dédiés (+)	3 945,00	17 218,00
Utilisation des Fonds dédiés (-)	0,00	0,00
Consommation de la Dotation (-) -pour les FA avec Dotation Comptable		
Reconstitution de la Dotation (+) -pour les FA avec Dotation Comptable		
Excédent (+) ou Déficit (-) de l'activité	3 945,00	17 218,00

	31/12/2022	31/12/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	35 816,00	34 765,00
TOTAL	35 816,00	34 765,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestation en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	35 816,00	34 765,00
TOTAL	35 816,00	34 765,00

Annexe comptable au 31 décembre 2022

1. Evénements significatifs

Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'élément postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes 2022.

2. Changement de méthode comptable

OPCI France I

En 2017, la Fondation de France a créé un fonds immobilier dédié ayant le statut d'OPCI. Compte tenu de l'horizon de placement long terme de cet investissement, celui-ci a été comptabilisé en « immobilisations financières ». Les frais d'acquisition des parts de l'OPCI, correspondant à des frais de mutation immobilier, avaient été quant à eux enregistrés en charge.

La révision de la Charte de gestion financière de la Fondation de France et la redéfinition de l'allocation stratégique globale du patrimoine intègrent désormais pleinement le fonds immobilier France I comme un outil de gestion des actifs au même titre que les autres fonds dédiés spécialisés aux classes d'actifs actions cotés ou non cotés et obligations. Enfin, l'OPCI France I, initialement dédié à l'immobilier non coté, a été étendu aux investissements immobiliers cotés.

Compte tenu de ces évolutions, notamment de l'usage et de la nature de l'OPCI France I et afin d'avoir un traitement homogène des investissements dans chacune des classes d'actifs, les frais d'acquisition des parts du fonds France I sont désormais activés.

Ce changement de méthode a généré le reclassement en « immobilisations financières » de 3 405 K€ de frais, comptabilisés antérieurement à 2022 en charge, en contrepartie du compte « report à nouveau ».

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement n° 2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.2. Méthodes d'évaluation

3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donation, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

Décomposition	Terrain	Bâti
Siège – 40 avenue Hoche	60%	40%
Paris	50%	50%
IDF & villes > 200 000 habitants	40%	60%
Autres	25%	75%

Décomposition :	Construction	Installations techniques	Agencements
Appartements / Chambres de service / Loges	60%	25%	15%
Maisons / Châteaux	60%	20%	20%
Bureaux	70%	20%	10%
Commerces / Locaux d'activités	70%	15%	15%
Autres	80%	15%	5%

3.2.2. Amortissements des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Agencements : 5 à 20 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

3.2.3. Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

3.2.4. Valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. La comparaison, effectuée titre par titre entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values latentes. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation ; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

3.2.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité.

3.2.6. Fonds propres

Dotation des fondations abritées de la Fondation de France

La Fondation de France ouvre un fonds avec dotation dès lors qu'une ou plusieurs personnes physiques ou morales lui ont affecté, de manière irrévocable, un capital productif de revenus.

En conformité avec les règlements comptables, la Fondation de France abrite deux types de fondations à dotation :

- les fondations à dotation consommable dont la durée d'amortissement de la dotation doit être définie. La consommation de la dotation est enregistrée dans un compte de fonds propres prévu à cet effet, en contrepartie du compte de résultat ;
- les fondations à dotation pérenne, dont la dotation peut être constituée d'actifs aliénables et/ou inaliénables.

En cas d'excédent, sur décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, une partie de cet excédent pourra être affecté à l'actualisation de la dotation pour le maintien de celle-ci en valeur constante. Cette actualisation sera effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier.

En cas de déficit, le Conseil d'administration affectera celui-ci en report à nouveau.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « fonds dédiés ». Seuls sont maintenus en résultat, les excédents permettant l'actualisation de la dotation des fondations à dotation pérenne et la couverture des déficits antérieurs.

Concernant les fondations à dotation consommable, les déficits sont imputés au compte de « consommation de la dotation » après apurement du solde des « fonds dédiés » antérieurement constitués.

3.2.7. Fonds reportés

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration et dans l'attente de leur réalisation, les legs, donations et dévolutions reçus par acte authentique sont comptabilisés, conformément au règlement comptable dans des comptes dédiés à cet effet, à l'actif et au passif du bilan de l'entité avec contrepartie le compte de « fonds reportés » figurant au passif du bilan.

Dans le cas où une perte de valeur a été identifiée sur un actif reçu, une provision pour dépréciation a été constatée.

3.2.8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent au cumul des ressources non utilisées par la fondation à la clôture de l'exercice, après affectation, pour les fondations à dotation pérenne, à une réserve d'actualisation de la dotation.

3.2.9. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- Le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :
 - pour les bénévoles des fondations abritées, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
 - les mises à disposition gratuite de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;
 - les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
 - les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.
- L'évaluation du temps passé des bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées est réalisée sur la base de 11 jours par an.

L'évaluation du montant des contributions volontaires en nature, dont a bénéficié la fondation, figure dans un tableau spécifique, à la suite du compte de résultat.

3.2.10. Missions sociales

Les bourses, prix et subventions attribués sont des engagements de la fondation abritée au profit des bénéficiaires de ses programmes. Le montant des engagements notifiés et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « dettes ».

Les missions sociales intègrent les frais de mise en œuvre directs et indirects imputables à la réalisation des programmes.

Ce relevé de charges doit être lu en correspondance avec « le barème des contributions des Fonds aux charges communes de la Fondation de France » (ci-après désigné par « Barème »), de la page 1 à 4. Le document est joint à la convention ou à l'avenant à la convention entre les fondateurs et la Fondation de France.

I) Traitement des ressources (réf. Barème p. 1)

<i>Traitement des ressources</i>	Barème	Nombre	Montant total
Dons manuels	5	31	155,00
Dons Web	2,5	144	360,00
Ressources Liber FA	Cf. Barème		1 500,00
Total traitement des ressources			2 015,00

Total I - Traitement des ressources	2 015,00
--	-----------------

II) Gestion et administration des fonds et fondations (réf. Barème p. 2)

<i>Vie de la fondation (création, modification, fermeture)</i>	Barème	Nombre	Montant total
Création fonds	5 000		
Création fonds souscription	2 000		
Modification convention	1 000		
Révision charge décennale	30 000		
Fermeture fonds	5 000		
Dépôt dossier création FRUP	25 000		
Total vie de la fondation			

<i>Service Courant</i>	Barème	Nombre	Assiette	Montant total
Dépenses externes : prélèvements plafonnés (engagements supérieurs à 166 667 euros)	5 000			
Autres dépenses externes de la Fondation (hors engagements plafonnés)			79 183,00	2 375,49
Total des dépenses externes			79 183,00	
Total prélèvement annuel pour service courant Minimum 2 500 / Maximum 60 000				2 500,00

Total II - Gestion et administration des fonds et fondations	2 500,00
---	-----------------

III) Services supplémentaires (réf. Barème p. 3 et 4)

	Barème	Nombre	Montant total
Gestion individualisée de patrimoine			
Gestion d'usufruits	500		
Suivi versement usufruit/rente	500		
Gestion portefeuille OPCVM	2 000		
Gestion portefeuille de titres vifs	7 500		
Gestion des droits d'auteur ou de redevances de brevets	1 500		
Actes et Services Compl. Liber FA	Cf. Barème		
Gestion immobilière			
Gestion annuelle de lots	750 / lot		
Assurances immobilières	1 € / m2		
Gestion exceptionnelle immobilière	Sur devis		
Gestion annuelle de parcelles	75 / parcelle		
Gestion SCI/SA	7 500		
Cession lots en France (hors parcelles)	3 000		
Support partiel ou total pour l'organisation des programmes de la Fondation de France			
Formation	500		
Fourniture dossiers	150		
Intervention dans le cadre des programmes			
Support juridique ou fiscal spécifique			
Conseil juridique	1 000 / jh		
Gestion de salariés dédiés			
Gestion salaires – prélèvements	3 500		
Dispositifs individualisés			
Abonnement au module de don en ligne	300	2	600,00
RP / Com	Sur devis		
Informatique	Sur devis		
Mécénat	Sur devis		
Ressources humaines	Sur devis		
Services Généraux	Sur devis		
Conseil financier	Sur devis		
Total III - Services supplémentaires			600,00
Montant total de la contribution 2022 aux charges communes (I+II+III)			5 115,00
Montant total de la contribution 2022 prélevé sur le compte de la fondation			5 115,00